



Secteur 4de Puylaurens à Soual

Introduction

Dans cette partie, nous présentons en détails le contexte du territoire tel qu'il ressort des premières données collectées tant sur le terrain que par l'analyse de différentes sources documentaires.

Cette présentation du territoire est d'abord géographique. Pour plus de précision, l'itinéraire a été découpé en 5 secteurs. On entend par secteur l'intervalle entre deux zones qui pourraient accueillir un échangeur. Chaque secteur fait l'objet d'une présentation introductive avec ses différentes caractéristiques.

Les différents fuseaux proposés à la concertation ont été construits en tenant compte des éléments structurants du territoire. Ils sont identifiés par un chiffre et une lettre ; par exemple, « 3a » indique le fuseau « a » sur le secteur « 3 ».

Le fuseau pressenti à la suite de la concertation 2007-2008 est pour sa part identifié par la lettre « p » ; par exemple « 3p ». Il s'agit, en toute transparence vis-à-vis du public et des élus de rappeler les préférences qui s'étaient dégagées à l'époque : les analyses ont été actualisées dans le présent dossier.

Pour les secteurs 2 à 5, les différents enjeux ou contraintes sont présentés ensuite sous forme thématique :

- Environnement humain :
 - agriculture
 - urbanisation et cadre de vie, réseaux et servitudes,

- organisation et desserte des territoires
- Patrimoine culturel et paysage
- Environnement naturel (notamment faune et flore)
- Environnement physique
- Contraintes techniques.

Pour chacun de ces thèmes, les différents fuseaux font l'objet d'une analyse comparative présentée en regard d'une carte.

En fin de document, une synthèse multicritères rassemble les différents enjeux, sans pour autant les hiérarchiser. Elle permet néanmoins une comparaison des fuseaux en évaluant le cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus.

La concertation permettra d'enrichir ces informations par l'apport des élus et de la population des territoires concernés.

Chacun peut faire connaître ses propositions, avis ou remarques par les différents moyens de contacts mis à sa disposition : permanences mais aussi registres en mairies, e-mail ou simple courrier (coordonnées en fin de ce document).

Vos propositions permettront d'éclairer le choix du fuseau de 300 mètres de large où s'inscrira ultérieurement le tracé de l'autoroute.

Collectivités concernées

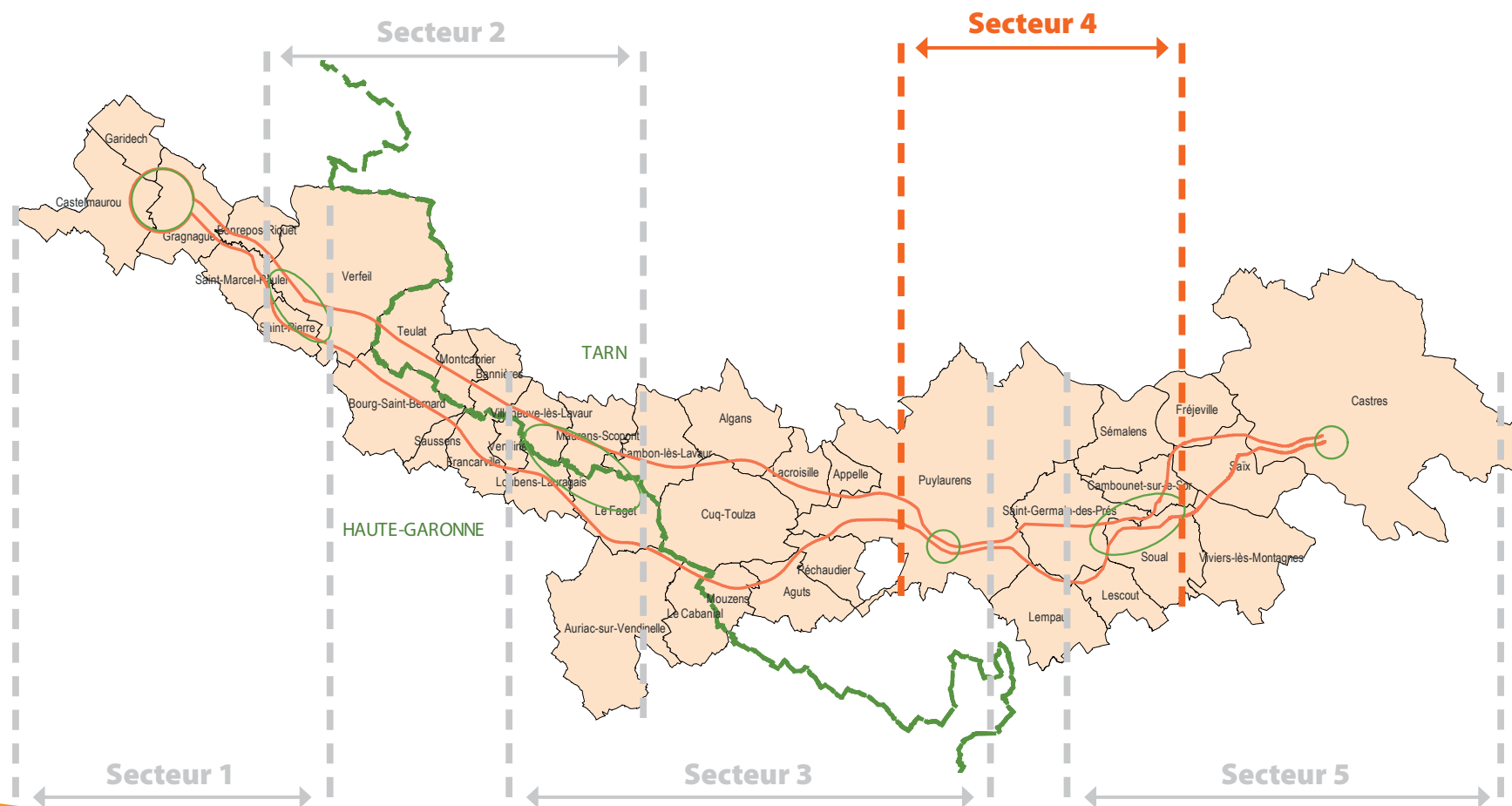
Ce secteur s'étend sur près de 10 km entre Puylaurens et Soual.

Communautés de communes :

- Communauté de Communes des Lauragais
- Revel Sorezois ;
- CC du Sor et de l'Agoût ;
- CC du Pays de Cocagne.

Communes :

- Saint-Germain-des-Prés ;
- Lempaut ;
- Lescout ;
- Puylaurens ;
- Cambounet-sur-le-Sor ;
- Sémalens ;
- Soual.



Enjeux territoriaux

Secteur 4

Dossier de concertation



Légende

<ul style="list-style-type: none"> — Axe d'étude — Délimitation existante (Paysans et Soud) - - - Limite communale 	<p>MILIEU HUMAIN</p> <p>Urbanisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme Salle Cimetière Abri sensible aux bruits Établissement médico-social Établissement scolaire Crèche 	<p>MILIEU NATUREL</p> <p>Zonage réglementaire et d'inventaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Site du réseau Natura 2000 Réserve naturelle régionale INIEFF actuelle et future de type 1 de type 2 <p>Faune</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitat d'intérêt pour la faune <p>Flore</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'intérêt fort : présence avérée d'espèce protégée Zone d'intérêt avéré : présence avérée d'espèce patrimoniale non protégée <p>Habitat humide</p> <ul style="list-style-type: none"> Plein humide
---	--	---

<p>Niveaux et services</p> <p>Administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> Mairie Service administratif <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> Ligne électrique Poste électrique <p>Spécialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Polysportif Service radiodiffusion <p>Inventaire Classé Pour l'Environnement (ICPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> SEVESO - Seuil haut SEVESO - Seuil bas Autre ICPE non SEVESO ICPE à caractère agricole <p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> Site d'implantation agricole Bâtiment agricole 	<p>PATRIMOINE</p> <ul style="list-style-type: none"> Monument historique et patrimonial de protection Patrimoine bâti non protégé Zone de forte densité de sites archéologiques Site historique des Filles de Pencaude 	<p>MILIEU PHYSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau hydrographique Cours d'eau principal Cours d'eau secondaire Plan d'eau Claie d'éboulement Zone inondable Crise fréquente Crise exceptionnelle
---	---	---

Version n° 1 - Déc 2010

Echelle : 1 / 30000

© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Principales caractéristiques du secteur 4

Sur ce secteur on ne retrouve **le cours du Girou qu'à l'ouest du bourg de Puylaurens**, où il prend sa source. De Puylaurens jusqu'à Saint-Germain-des-Prés, le **relief est peu marqué**. A l'ouest de la zone, à l'approche de la vallée du Sor, le relief, légèrement marqué au nord de la RN 126, se radoucit et les altitudes s'amointrissent. On retrouve sur ce secteur les formations molassiques et leurs intercalations de calcaire et de grès. Les enjeux, essentiellement techniques, reposent sur les mêmes risques géologiques cités auparavant : **existence de cônes d'éboulement instables, de zones potentiellement compressibles et de zones de glissement**. Cependant ces derniers sont concentrés **au niveau de Saint-Germain-des-Prés**, au nord de la RN 126.

Dans ce paysage au relief peu prononcé, l'urbanisation se développe principalement le long des axes de circulation desservant les différents bourgs. Les plus imposants sont ceux de Puylaurens, dont l'urbanisation investit les espaces à proximité de la RN 126 et de la RD 51, et de Soual, qui se développe progressivement en direction de Castres le long de la RN 126. Des hameaux plus ou moins importants se répartissent de façon diffuse sur le secteur d'étude, mitant les espaces agricoles.

Comme sur l'ensemble de l'aire d'étude, **le paysage est avant tout agraire** révélant une zone d'avantage dédiée à la **polyculture** (cultures céréalières, vergers, élevages de bovins et ovins). On retrouve également de nombreux sièges d'exploitation agricoles (une vingtaine). Deux ICPE à caractère agricole sont recensées sur la commune de Puylaurens. A noter que les

communes de Puylaurens, Saint-Germain-des-Prés, Lempaut, Lescout et Soual sont inscrites sur le territoire AOC Roquefort.

Le secteur 4, sur lequel le Girou n'est présent qu'à l'ouest de Puylaurens, est empreint de **petits cours d'eau temporaires et de cours d'eau permanents parmi lesquels le Sant, le Bernazobre, l'Agoût, et le Sor qui s'inscrivent dans le bassin de l'Agoût**. Le SDAGE Adour-Garonne fixe, pour les eaux du Sor et de l'Agoût qui serpentent l'aire d'étude, **un objectif de bon état global pour 2021**. La présence de ces derniers entraîne des risques d'inondation au niveau de la commune de Soual. Ces risques représentent évidemment des enjeux particuliers pour la réalisation du projet. On note l'absence de captage pour l'alimentation en eau potable sur ce secteur.

Concernant le patrimoine naturel, **une ZNIEFF de type 1** est située sur la partie ouest de Puylaurens et une **ZNIEFF de type 2** sur la commune de Cambounet-sur-le-Sor. Cette dernière commune abrite également d'**anciennes gravières**, tandis que, plus au sud, au nord de la commune de Soual, existent des **prairies humides** présentant un intérêt écologique potentiel. Les stations d'observations de la faune sont concentrées en deux sites : à **l'extrême ouest de la commune de Puylaurens**, au sud d'Appelle, et dans **la partie sud de la commune de Saint-Germain-des-Prés**, avec la présence d'espèces patrimoniales (chiroptères, oiseaux, ...) comme le Minioptère de Shreibers. **Deux sites de reproduction du Pélodyte ponctué, du Crapaud calamite et du Triton marbré** ont également été identifiés aux lieux-dits En Couderc et En Jaquet (commune

de Saint-Germain-des-Prés) et Borie-Neuve (Puylaurens). Le secteur abrite aussi des **sites favorables à la nidification de la Chevêche d'Athéna** sur une zone englobant l'ouest de Soual, le nord de Lescout et l'est de Saint-Germain-des-Prés. Des sites d'intérêt botanique sont également relevés, dont une station de **Jacinthe Romaine** sur la commune de Saint-Germain-des-Prés, à proximité de la RN 126.

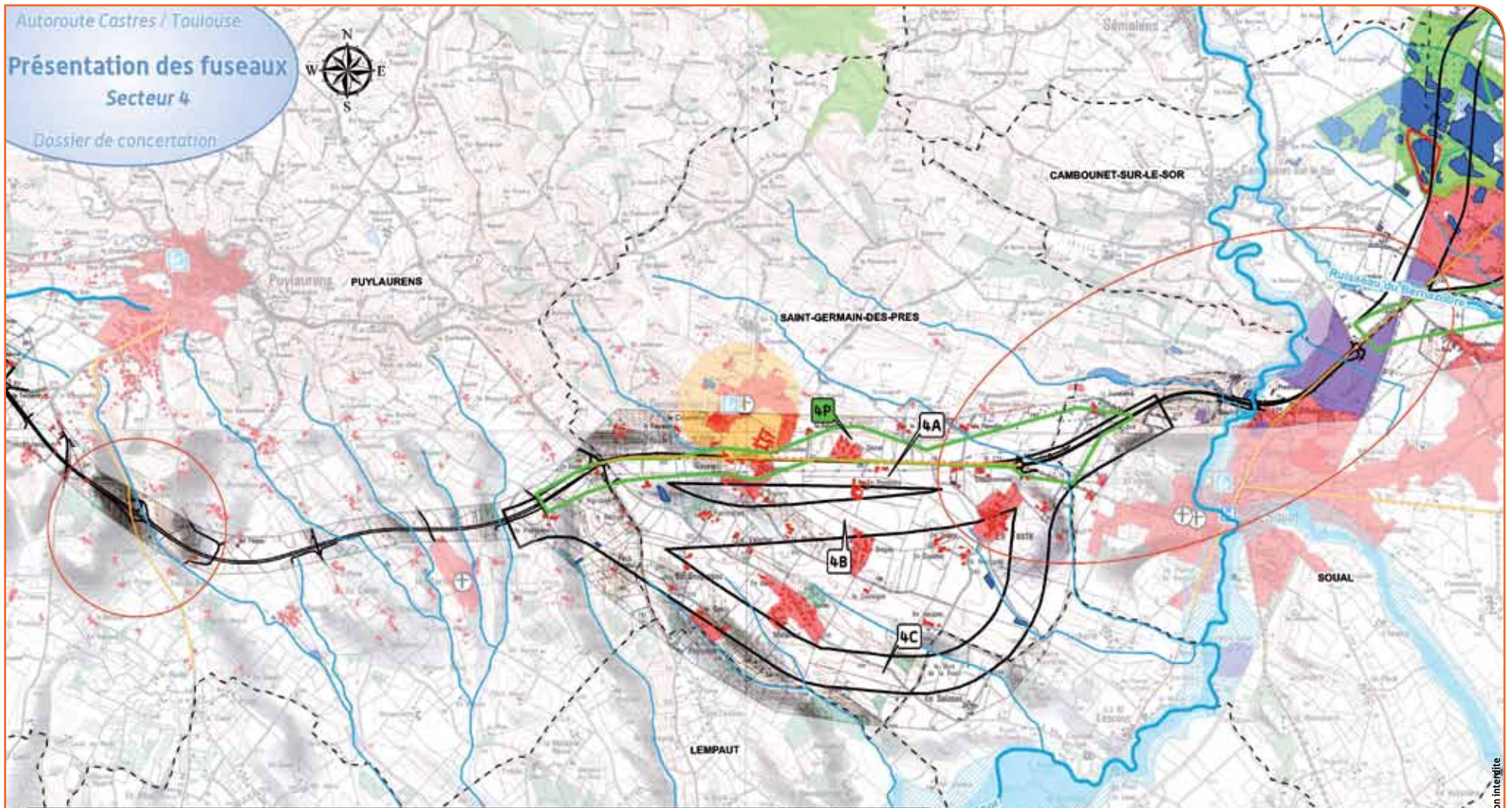
Une ligne électrique haute tension traverse le secteur d'étude au niveau des communes de Puylaurens, Saint-Germain-des-Prés et de Soual. A noter la présence d'un espace boisé classé au sud de la commune de Cambounet-sur-le-Sor.

Des établissements dits « sensibles » sont présents dans l'aire d'étude : deux écoles au niveau du bourg de Saint-Germain-des-Prés et de Soual et **l'établissement médico-social de Soual**.

Le patrimoine culturel est moins présent au niveau de ce secteur que sur ceux précédemment présentés. On retrouve cependant un vaste espace à forte **densité archéologique** sur la commune de Puylaurens, un **site inscrit** ainsi qu'un **bâtiment à valeur patrimoniale non protégé** sur la commune de Saint-Germain-des-Prés. D'autres bâtis non protégés sont retrouvés à l'est de Puylaurens et au nord-ouest de Soual. Au vu d'un patrimoine culturel moins important, on retrouve moins de sites d'hébergement (gîtes, chambre d'hôtes...) et autres infrastructures liées au tourisme. Un circuit de randonnée est cependant présent sur l'est de la commune de Puylaurens. L'enjeu touristique, bien que moindre, reste présent sur ce secteur d'étude.

Présentation des fuseaux Secteur 4

Dossier de concertation



Légende		Milieu naturel - Zonage réglementaire et d'inventaire		Milieu Physique	
Aire d'étude	Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme	Réserve naturelle régionale			
Zone d'échange	Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme	ZNIEFF actuelle et future		Réseau hydrographique	
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Bâti	de type 1	Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaire	Plan d'eau
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Cimetière	de type 2	Zone inondable		
Déviation existante (Puy-laurens et Soual)	Établissement médico-social	Patrimoine		Crue fréquente	Crue exceptionnelle
	Crèche	Monument historique et périmètre de protection		Relief	
	Établissement scolaire	Classé	Inscrit	Pente > 10%	

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 30000
0 700 1 400 m

© ICG - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Présentation des fuseaux du secteur 4

Le secteur 4 correspond principalement au raccordement des deux déviations de Puylaurens et Soual.

La zone reste peu urbanisée entre Puylaurens et Soual. Cependant, la commune de Saint-Germain-des-Prés, organisée autour d'îlots d'habitats denses, a demandé une attention particulière pour la détermination des fuseaux de passage.

Contrairement aux précédents secteurs étudiés, le relief traversé reste assez plat et présente des cours d'eau secondaires, limitant de fait les contraintes techniques liées aux risques naturels (inondation, instabilité géologique).

L'existence des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, sites de reproduction, prairies...), ainsi que les sites archéologiques ont également fortement contribué à la définition des fuseaux de passage.

Les enjeux importants sur ce secteur restent fortement liés à l'aspect agricole et à l'organisation du bâti sur le territoire. Les fuseaux, contrastés, cherchent à réduire le risque de désorganisation des exploitations (morcellement) et d'emprises sur le parcellaire à plus forte valeur ajoutée.

Au vu de ces différentes contraintes, trois fuseaux sont proposés au droit de Saint-Germain-des-Prés jusqu'à la déviation de Soual :

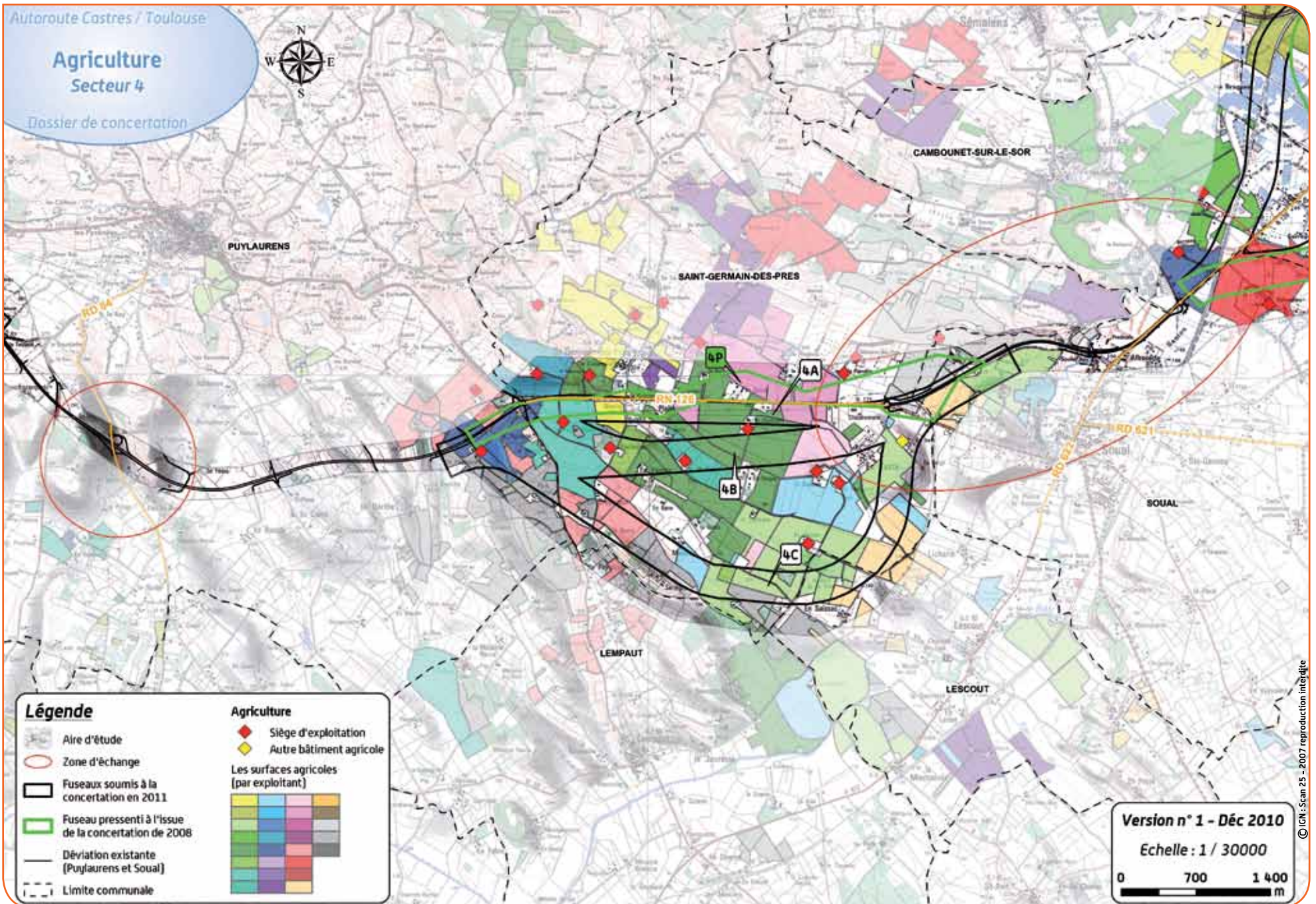
- Le fuseau 4A/4P est axé sur la RN 126 existante ;
- Le fuseau 4B est parallèle au premier passant au sud immédiat des espaces bâtis situés au bord de la RN 126 ;
- Le fuseau 4C s'écarte vers le sud évitant des petits groupes de bâtis ponctuant le secteur.

Lors de la première concertation, le fuseau 4A, au plus près de la RN 126, avait la préférence des milieux agricoles et des différentes collectivités (mairies et communautés de communes) concernés.

Le fuseau 4P conserve l'objectif de rester proche de la RN 126 tout en prenant en compte la possibilité d'évitement des zones bâties.

Agriculture Secteur 4

Dossier de concertation



Légende

- Aire d'étude
- Zone d'échange
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
- Déviations existantes (Puylaurens et Soual)
- Limite communale

Agriculture

- Siège d'exploitation
- Autre bâtiment agricole

Les surfaces agricoles (par exploitant)

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 30000

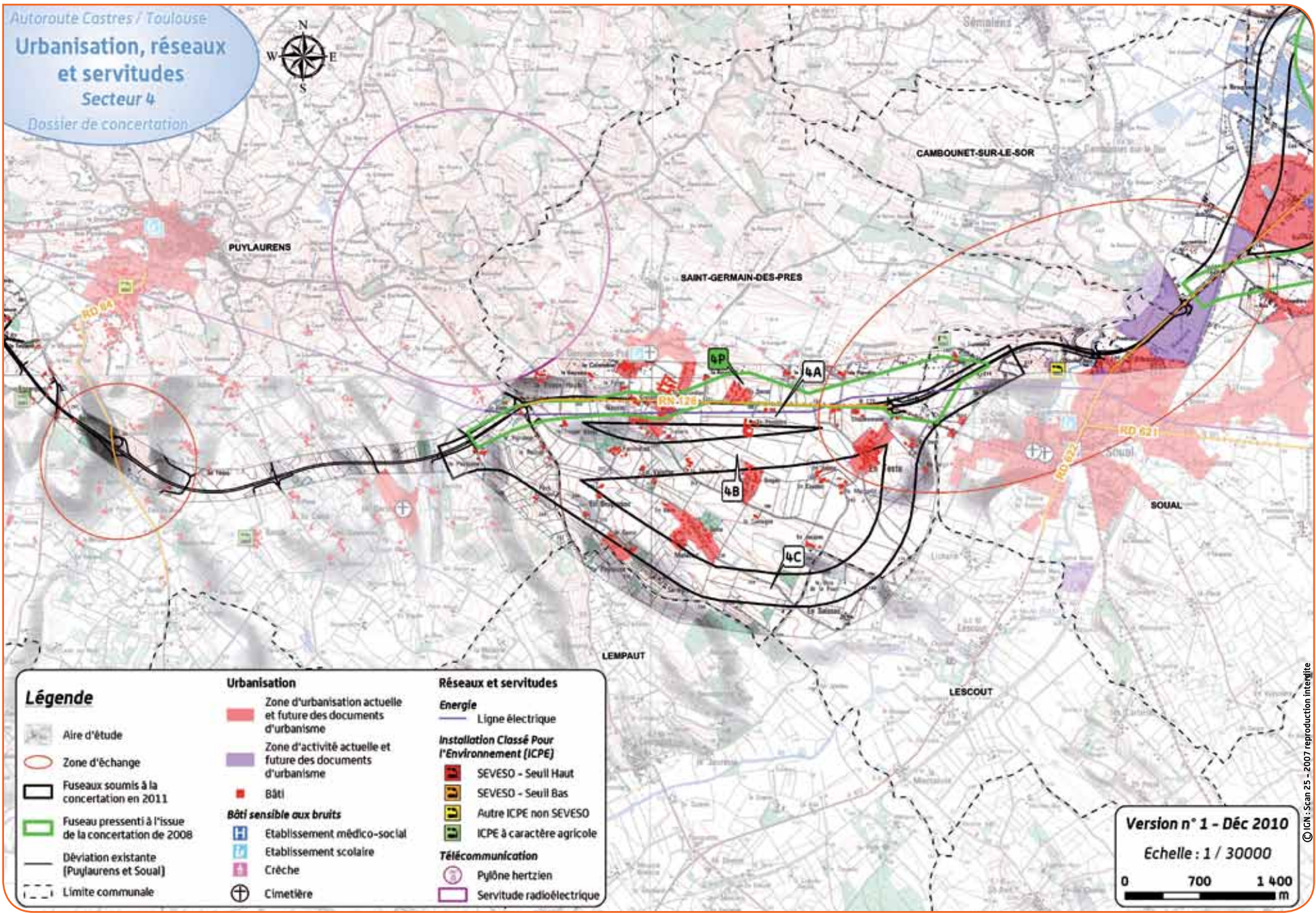
© IGIN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Agriculture

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

4A/4P	4B	4C
<p>Espaces urbanisés au sein du fuseau :</p> <ul style="list-style-type: none">- surface agricole utile (SAU) concernée limitée ;- Possibilité de réutilisation de la route existante limitant les risques de morcellement ;- Aucun siège ou bâtiment au sein du fuseau	<p>Espaces concernés essentiellement à vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none">- SAU concernée plus importante ;- 4 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU ;- 3 sièges ou bâtiments au sein du fuseau. - Risque d'enclavement des terres entre le projet et la RN126 et de morcellement des exploitations.	<p>Espaces concernés essentiellement à vocation agricole et fuseau plus long :</p> <ul style="list-style-type: none">- SAU concernée plus importante ;- 1 siège ou bâtiment au sein du fuseau. - Morcellement limité compte tenu de l'organisation actuelle des exploitations du secteur.

Autoroute Castres / Toulouse
**Urbanisation, réseaux
 et servitudes**
 Secteur 4
 Dossier de concertation



Légende	
	Aire d'étude
	Zone d'échange
	Fuseaux soumis à la concertation en 2011
	Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
	Déviations existantes (Puy-laurens et Soual)
	Limite communale
Urbanisation	
	Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme
	Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme
	Bâti
Bâti sensible aux bruits	
	Etablissement médico-social
	Etablissement scolaire
	Crèche
	Cimetière
Réseaux et servitudes	
Energie	
	Ligne électrique
Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE)	
	SEVESO - Seuil Haut
	SEVESO - Seuil Bas
	Autre ICPE non SEVESO
	ICPE à caractère agricole
Télécommunication	
	Pylône hertzien
	Servitude radioélectrique

Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 30000
 0 700 1 400 m

© IGIN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Urbanisation et cadre de vie, réseaux et servitudes

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

4A/4P	4B	4C
<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux bâtis regroupés en îlots d'habitat dense dans ou à proximité immédiate du fuseau : bourg de Saint-Germain, Plaisance, En Sarrat, Payssière (modification cadre de vie de certaines habitations, notamment nuisances sonores) ; - Effet d'emprise sur certains bâtis en cas de réaménagement de la route existante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu-dit de Farinières au sein du fuseau et zones d'habitat en cours de développement en bordure immédiate : En Teste, En Brugas, Plaisance (modification du cadre de vie notamment nuisances sonores) 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage en bordure immédiate de zones d'habitat en cours de développement : Molocan, En Teste (modification du cadre de vie notamment nuisances sonores)

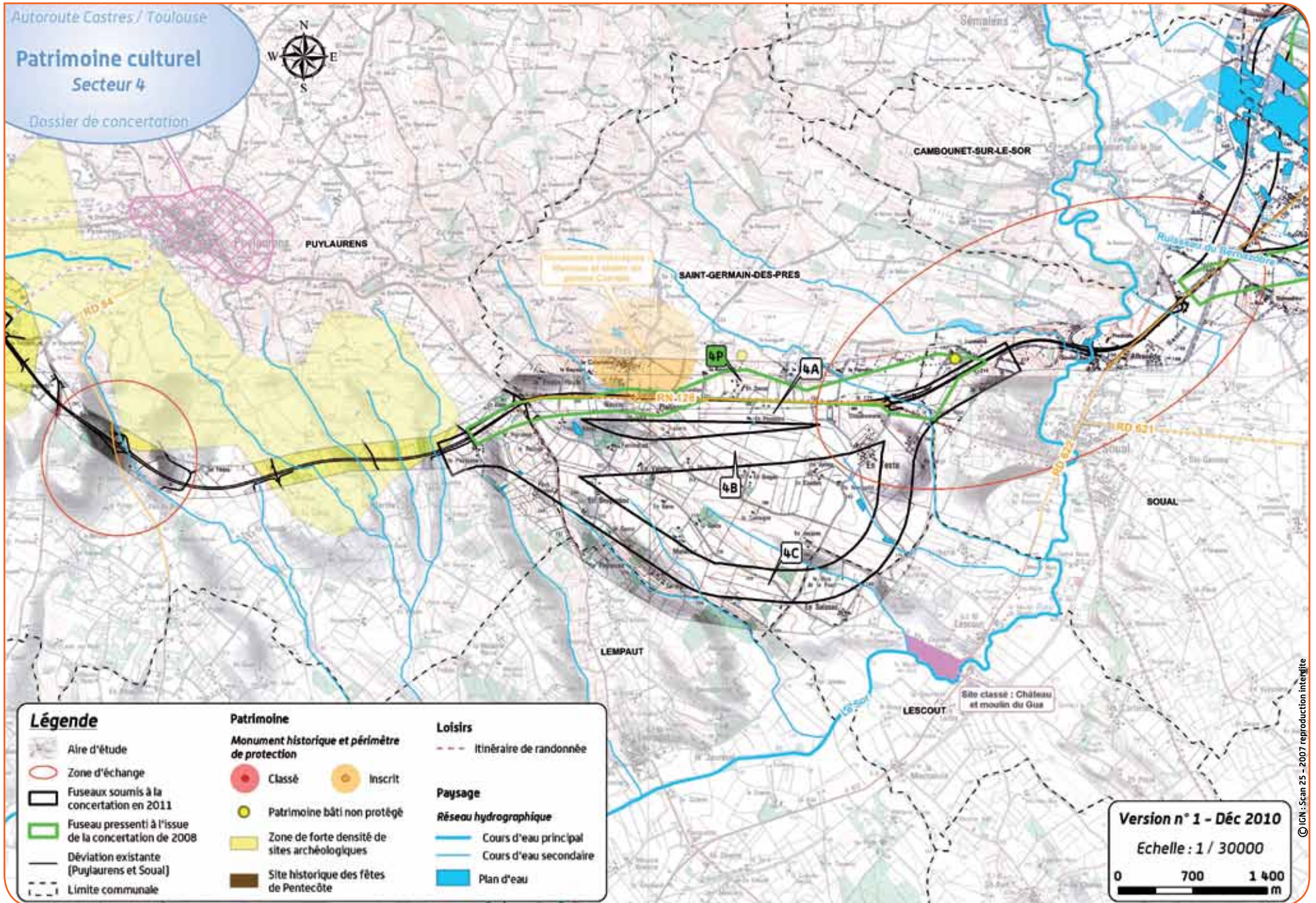
Organisation et desserte des territoires

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

4A/4P	4B	4C
<ul style="list-style-type: none"> - Effet de coupure limité compte tenu des possibilités de réutilisation de la route existante (RN 126) ou de jumelage. - Risque de coupure entre le bourg de Saint-Germain-des-Prés et les lotissements qui jouxtent la RN 126 par le nord (si le tracé est calé au nord du fuseau). 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de coupure important pour le territoire communal de Saint-Germain-des-Prés (création d'un « effet de barrière » supplémentaire entre le bourg et les espaces urbanisés en cours de développement au sud de la RN 126) ; - Enclavement des bâtis de Plaisance et En Payssière entre la RN 126 et le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de coupure limité sur le territoire communal, le fuseau s'inscrivant le long des limites communales avec Lempaut et Lescout ; - Enclavement du lieu-dit Sénègre en limite communale avec Lempaut ; - Fuseau favorable en cas de création d'un échangeur au sud de Soual (moins de contraintes de bâti)

Patrimoine culturel Secteur 4

Dossier de concertation



Légende

- Alre d'étude
- Zone d'échange
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
- Déviatiion existante (Puylaurens et Soual)
- Limite communale

Patrimoine

- Monument historique et périmètre de protection**
- Classé
 - Inscrit
 - Patrimoine bâti non protégé
 - Zone de forte densité de sites archéologiques
 - Site historique des fêtes de Pentecôte

Loisirs

- Itinéraire de randonnée

Paysage

- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau principal
 - Cours d'eau secondaire
 - Plan d'eau

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 30000
0 700 1 400 m

Paysage

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

4A/4P	4B	4C
<ul style="list-style-type: none">- Dans le cas d'un aménagement réutilisant la route existante : suppression de tout ou partie de l'alignement d'arbres existant ;- Découverte du territoire pour les usagers similaire à celle actuelle.	<ul style="list-style-type: none">- Présence de secteurs boisés au niveau de Farinières ;- Découverte du territoire assez semblable au fuseau 4A/4P donc à celle actuelle.	<ul style="list-style-type: none">- Présence de relief au niveau du vallon de La Londe ;- Permettrait la découverte par les usagers de vallons jusqu'à maintenant relativement préservés de l'urbanisation.

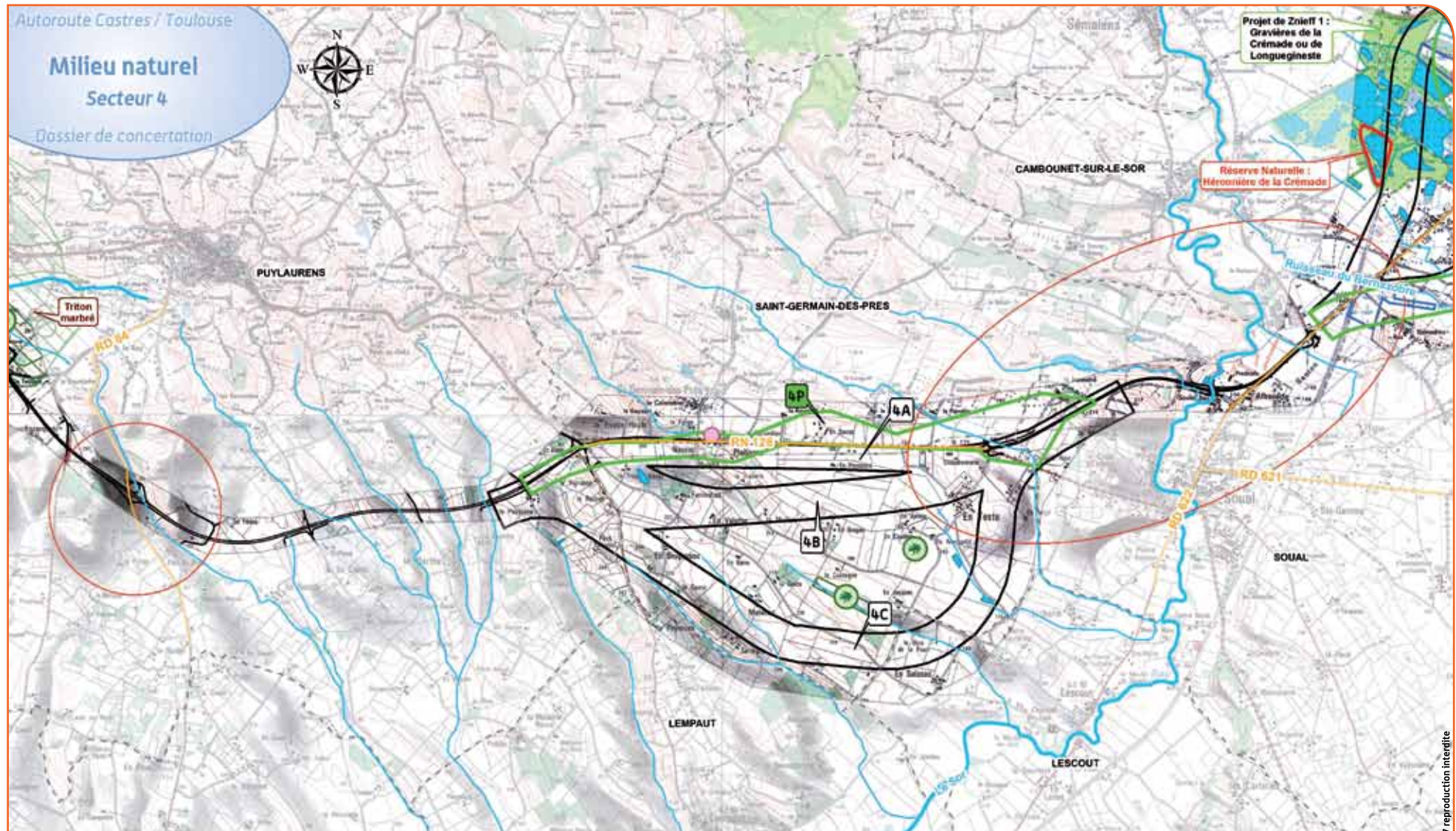
Patrimoine culturel

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

4A/4P	4B	4C
Pas d'enjeu recensé	Pas d'enjeu recensé	Pas d'enjeu recensé

Milieu naturel Secteur 4

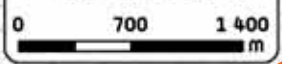
Dossier de concertation



Légende		Faune	Flore	Milieu physique
Aire d'étude	Déviation existante [Puy-laurens et Soual]	Zones d'intérêt très fort	Station botanique	Réseau hydrographique
Zone d'échange	Limite communale	Site de reproduction d'amphibiens	Zone d'intérêt fort : présence avérée d'espèce protégée	Cours d'eau principal
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Zonage réglementaire et d'inventaire	Zone de nidification pour les oiseaux de forte patrimonialité	Zone d'intérêt modéré : présence avérée d'espèce patrimoniale non protégée	Cours d'eau secondaire
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Réserve naturelle régionale	Zones d'intérêt fort		Plan d'eau
	ZNIEFF actuelle et future	pour les amphibiens		Habitat humide
	de type 1	pour les oiseaux		Prairie humide
	de type 2	pour les insectes		
		pour les reptiles		

Version n° 1 - Déc 2010

Echelle : 1 / 30000



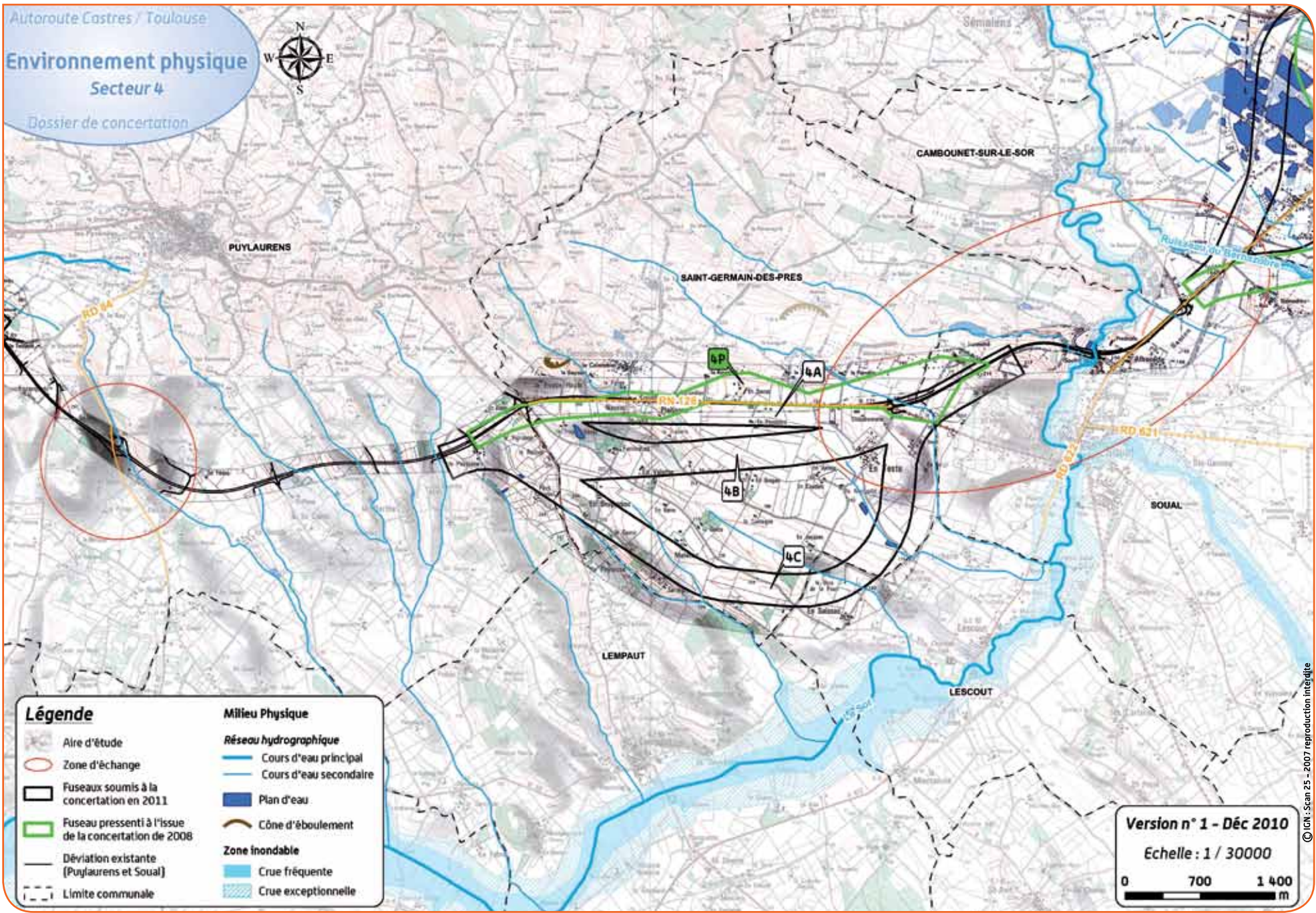
© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Faune et flore

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

4A/4P	4B	4C
<p>- Passage à proximité immédiate d'une station botanique connue (Jacinthe romaine, espèce protégée au niveau national) et prairie humide présentant un intérêt écologique potentiel en partie située au sein du fuseau</p>	<p>- Passage à proximité, mais hors fuseau, d'une station botanique connue (Jacinthe romaine, espèce protégée au niveau national) et prairie humide présentant un intérêt écologique potentiel en partie située au sein du fuseau</p>	<p>- Passage à proximité de sites d'habitat et de reproduction (hors fuseau) du Pélodyte ponctué et du Crapaud calamite (protection nationale) : effet de coupure sur les déplacements ;</p> <p>- Solution plus longue que 4A/4P et 4B (effet d'emprise plus important) ;</p> <p>- Prairie humide présentant un intérêt écologique potentiel située au sein du fuseau</p>

Autoroute Castres / Toulouse
Environnement physique
 Secteur 4
 Dossier de concertation



Légende

	Aire d'étude	Milieu Physique
	Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Réseau hydrographique
	Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	
	Limite communale	
	Déviations existantes (Puy-laurenès et Soual)	
	Zone inondable	
	Crue fréquente	
	Crue exceptionnelle	

Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 30000
 0 700 1 400 m

© ICG - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Environnement physique

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

4A/4P	4B	4C
<ul style="list-style-type: none"> - Passage à proximité d'une zone pouvant contenir des formations instables au niveau de la Trappe Haute ; - Présence d'un plan d'eau au sein du fuseau au lieu-dit la Trappe Basse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un plan d'eau au sein du fuseau au lieu-dit la Trappe Basse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un plan d'eau au sein du fuseau (lieu-dit de Borie Nauthéte) ; - Franchissement de nombreux cours d'eau secondaires.

Technique

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

4A/4P	4B	4C
<ul style="list-style-type: none"> - Permet de réutiliser la RN 126 existante - Utilisation au mieux des déviations de Puylaurens et de Soual (raccordements aux extrémités des deux infrastructures) ; - Contraintes techniques liées au passage dans une zone pouvant contenir des formations instables (linéaire très réduit) 	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de réutiliser la RN126 existante - Utilisation au mieux des déviations de Puylaurens et de Soual (raccordements aux extrémités des deux infrastructures) ; - Contraintes techniques liées au passage dans une zone pouvant contenir des formations instables (linéaire très réduit) 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrassements (déblais / remblais) globalement limités sauf pour le franchissement de la crête (RD12) qui générera un déblai significatif - Fuseau ne permettant pas un raccordement optimisé sur les déviations de Puylaurens et de Soual (non réutilisation sur 1 km environ au total) - Contraintes techniques liées au passage dans une zone pouvant contenir des formations instables (linéaire très réduit)

Synthèse : *approche méthodologique*

Pour comparer les fuseaux étudiés sur le plan environnemental, tous thèmes confondus, une analyse préalable a été réalisée visant à traduire la sensibilité des territoires concernés par les fuseaux vis-à-vis d'un aménagement routier tel que l'autoroute Castres-Toulouse.

Le recensement des enjeux de l'aire d'étude, qui constitue l'état initial, a permis de localiser ces enjeux et de qualifier les contraintes qu'ils représentent. La notion de contrainte correspond au degré de difficulté ou de résistance au passage de l'infrastructure, pour des raisons techniques (sols instables...), réglementaires (zone inondable, Natura 2000...), ou par la rupture de continuités (écologiques, agricoles...). Cette notion de contrainte intègre aussi les mesures pouvant être mises en œuvre pour atténuer les effets négatifs de l'infrastructure. Ainsi une maison isolée qui constitue bien sûr un enjeu important, se traduit par une contrainte modérée puisqu'il est relativement aisé de l'éviter en adaptant le tracé.

En fonction du niveau de contrainte, les enjeux territoriaux majeurs ont été appréciés selon trois niveaux de sensibilité vis-à-vis de l'aménagement routier envisagé :

Sensibilité très forte

Secteurs où la présence de contraintes réglementaires (ex : arrêté de biotope), ou de fait (ex : secteur bâti dense) :

- peut rendre incompatible le passage de l'infrastructure à un coût raisonnable,
- suppose une prise en compte très en amont du projet d'aménagement et la mise en place de mesures spécifiques lourdes, voire exceptionnelles,
- nécessite des autorisations administratives spéciales,
- risque de générer une opposition importante lors de la concertation locale.

Sensibilité forte

Secteurs où l'aménagement est difficile en raison de contraintes réglementaires ou assimilées, et de contraintes d'utilisation du sol. L'aménagement dans ces secteurs nécessite la mise en place de mesures de protection importantes, en termes de coût notamment.

Sensibilité modérée ou non déterminante à ce stade des études

Concernant la comparaison des fuseaux d'étude : il s'agit notamment d'espaces sensibles représentés sur une aire géographique large et pour lesquels l'échelle d'étude ou le niveau d'information disponible à ce stade des études ne permet pas de préciser une gradation des sensibilités à l'intérieur de la zone.

Afin d'assurer une prise en compte équivalente des différentes thématiques, la hiérarchisation des sensibilités du territoire selon ces 3 niveaux (très fort, fort, modéré) est réalisée par thème, de façon indépendante. Ainsi, aucune thématique n'est mise en avant ce qui permet à chacun (personnes privées, collectivités, associations...) de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts prioritaires qu'il défend.

Les grilles de hiérarchisation des enjeux par thématique sont présentées page suivante.

La synthèse des sensibilités environnementales est obtenue par cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus. Ainsi, sur chaque point des fuseaux, on superpose toutes les contraintes définies et représentées sur les cartes thématiques figurant sur les pages précédentes.

En terme de méthodologie, la valeur de la sensibilité est celle de la contrainte la plus forte. Ainsi, la superposition d'une contrainte modérée et d'une contrainte forte correspond à une sensibilité forte. D'autre part, si le niveau de contrainte le plus fort correspond à plus d'un enjeu, alors la légende utilisée est différente. Par exemple, la superposition de 3 enjeux forts et d'un enjeu modéré correspond à la légende « au moins 2 sensibilités fortes ».

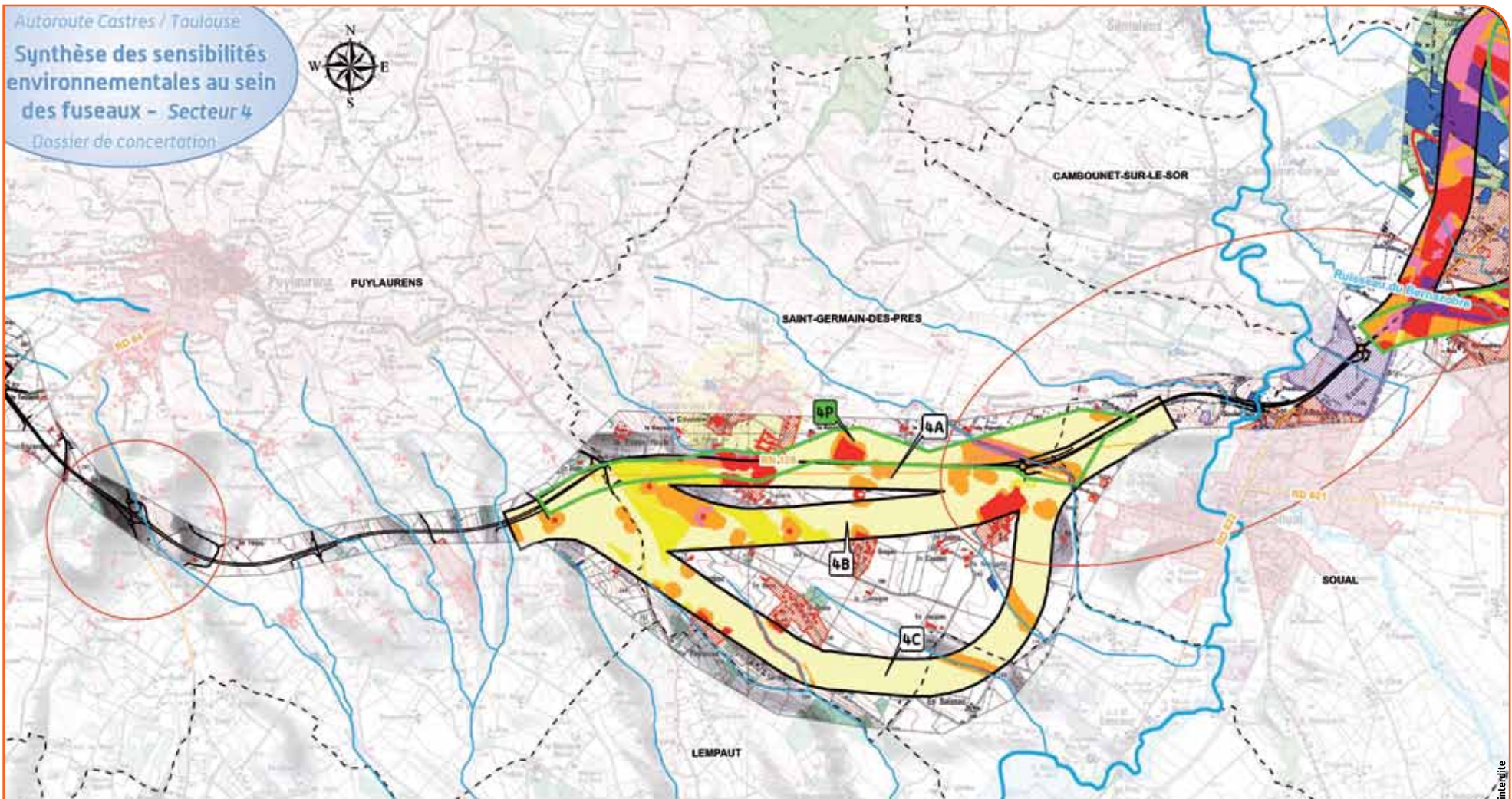
Chaque point des territoires traversés par les fuseaux d'étude est ainsi assorti d'un niveau de sensibilité globale qui traduit les niveaux de contraintes environnementales thématiques qui s'y superposent.

La représentation cartographique qui en est issue permet une exploitation optimale de l'analyse environnementale, au sens large, pour la comparaison des fuseaux de passage et l'identification de « points durs » au sein des fuseaux.

Le texte de commentaire, en vis-à-vis de la carte, permet d'en éclairer la lecture en dégageant les éléments majeurs à retenir de la comparaison des fuseaux.

	Très fort	Fort	Modéré
Population et habitat	Zone d'habitat dense ou zone d'urbanisation actuelle des documents d'urbanisme Bâtiment sensible (crèche, école, hôpital...) Cimetière	Habitat diffus	Habitat isolé
Urbanisme, servitudes et infrastructures	Poste électrique Aérodrome et cône d'envol (avec limitation de hauteur inférieure à 10 mètres) Autoroute	Zone d'urbanisation et zone d'activités futures des documents d'urbanisme Emplacement réservé à destination de l'État ou de collectivité Espace boisé classé Ligne HT/THT Autre servitude aéronautique Route nationale ou départementale de 1ère cat. Voie ferrée	Servitude radio-électrique Autre voirie
Activités industrielles et tertiaires	Site industriel ou d'activités majeur	Zone d'activités ICPE (industrielle ou agricole) soumise à autorisation (dont carrières en activités)	ICPE (site isolé) soumise à déclaration
Activités agricoles et sylvicoles	Siège d'exploitation	Silo et serre	Zones de culture et pâturage
Paysage, patrimoine bâti, loisir et tourisme	Monument historique classé ou inscrit et abords immédiats ZPPAUP Site classé	Périmètre de protection d'un monument historique classé ou inscrit Équipement de sport et de loisir important Site inscrit	Hébergement touristique Itinéraire touristique
Protections réglementaires et zones d'inventaires	Site du réseau Natura 2000 (ZSC, ZPS, SIC)	ZNIEFF de type 1 (validée ou en cours de validation)	ZNIEFF de type 2 (validée ou en cours de validation)
Milieus remarquables	Station botanique d'espèces protégées Site et corridor d'intérêt écologique très fort zone humide	site et corridor d'intérêt écologique fort	Site et corridor d'intérêt écologique modéré
Risque d'inondation	Zone rouge du PPRI ou Habitat situé en zone inondable	Champ d'inondation non-habité	
Risques géologique et géotechnique		Cône d'éboulement	Formations géologiques présentant des risques de compression ou des risques de glissement de terrain
Eaux superficielles et souterraines	Zones d'affleurement des eaux souterraines	Cours d'eau présentant un risque faible de non-atteinte du bon état 2015 Plan d'eau supérieur à 1 hectare	Cours d'eau présentant un doute ou un risque fort de non-atteinte du bon état 2015

Autoroute Castres / Toulouse
**Synthèse des sensibilités
 environnementales au sein
 des fuseaux - Secteur 4**
 Dossier de concertation



Légende

Aire d'étude	Limite communale	Urbanisation et équipements	Milieu Physique
Zone d'échange	Synthèse des sensibilités	Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme	Réseau hydrographique
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Une sensibilité modérée	Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme	Cours d'eau principal
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Au moins deux sensibilités modérées	Bâti	Cours d'eau secondaire
Déviation existante (Puy Laurens et Soual)	Une sensibilité forte	Milieu naturel - Zonage réglementaire et d'inventaire	Plan d'eau
	Au moins deux sensibilités fortes	Réserve naturelle régionale	Zone inondable
	Une sensibilité très forte	ZNIEFF de type 1 actuelle et future	Crue fréquente
	Au moins deux sensibilités très fortes		Patrimoine
			Monument historique et périmètre de protection

Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 30000
 0 700 1 400 m

© ICG - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Synthèse

Le fuseau 4P est principalement contraint par l'urbanisation de Saint Germain-des-Prés, qui s'étend depuis le bourg vers le sud et la RN 126. Ainsi, le développement des zones résidentielles de part et d'autre de la RN 126 (Crouzette, Plaisance, En Sarrat) rend délicate l'insertion de l'infrastructure dans ce secteur. Ce fuseau présente par ailleurs l'inconvénient de créer un effet de coupure important sur la commune de Saint-Germain-des-Prés : le bourg de cette commune reste isolé des espaces urbanisés en cours de développement.

Le fuseau 4B présente l'avantage de s'écarter des zones urbanisées principales, bien que le bâti y soit néanmoins présent. Il aura par contre un impact important sur les exploitations agricoles concernées, notamment sur 3 exploitations particulièrement impactées.

Le fuseau 4C, beaucoup plus long, aura de fait un linéaire d'impact plus important. Celui-ci concernera tout particulièrement les exploitations agricoles, qui seront néanmoins moins déstructurées globalement qu'avec la solution 4B.

Présentation des zones d'échange

La conception des systèmes d'échange présentés ci-après devra prendre en compte les contraintes géométriques d'interdistance nécessaire entre deux échanges.

Zone d'échange de Puylaurens :

Un échangeur existe actuellement dans cette zone. Il permet d'assurer les mouvements entre la déviation de Puylaurens qui deviendra partie intégrante de l'autoroute concédée et la RD 84 qui relie Graulhet à Revel.

Le caractère opportun de son emplacement a été confirmé lors de la précédente concertation. L'échangeur sera conservé et fera vraisemblablement l'objet d'aménagement de ses bretelles en fonction du système de péage retenu pour l'autoroute (ouvert ou fermé).

Zone d'échange de Soual :

Deux axes importants du réseau routier local se croisent au droit de la commune de Soual : la RD 621 qui relie Labruguière et Puylaurens, et la RD 622 qui relie Castres et Revel. L'objet de l'implantation d'un échangeur dans cette zone est de favoriser l'accès à l'autoroute Castres – Toulouse depuis ces deux routes départementales.

La zone d'échange retenue permet donc d'implanter un échangeur entre le réseau local et la future autoroute quel que soit le fuseau retenu à l'Ouest de Soual (4A, 4B, 4C ou 4P).

La configuration de cette zone d'échange permet également d'envisager deux solutions d'implantation d'un échangeur : à l'Ouest ou à l'Est de Soual. L'implantation d'un échangeur à l'Ouest de Soual permet de desservir les zones industrielles et commerciales et la base de loisirs alors que l'implantation d'un échangeur à l'Est permet d'accueillir les usagers venant de Revel en leur évitant la traversée de Soual pour rejoindre l'autoroute.

Les principales contraintes à prendre en compte pour l'implantation d'un échangeur à l'est de Soual sont la zone d'activité actuelle et future et la prairie humide située sur les fuseaux 5B et 5P.

